
**Point presse pré-conseil municipal
du jeudi 19 septembre 2024**

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse

Malvina SIRISAWAT

06 80 76 43 51 - 02 51 47 48 02

malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

 @lrsypresse

 lrsy.fr/presse

18 SEPTEMBRE 2024

lrsy.fr    

ORDRE DU JOUR

Délibération exceptionnelle

Solidarité avec la commune de Costache Negri (Roumanie) suite aux inondations de septembre 2024

Question n°3

Sécurisation du square Bayard – Demande de subvention DSIL

Question n°3 I

Prolongation du contrat local de santé avec l'Agence régionale de santé pour une période de 24 mois

Question n°33

Engagement de la Ville dans le dispositif « 400 postes de médecins généralistes dans les territoires prioritaires »

Question n°34

Adhésion au groupement de coopération sanitaire « E-Santé Pays de la Loire » - Désignation d'un représentant



Solidarité avec la commune de Costache Negri (Roumanie)

Contexte

La Ville de La Roche-sur-Yon est en partenariat avec la commune de Costache Negri en Roumanie depuis 1989. Dans la nuit du 13 au 14 septembre derniers, la commune roumaine a été lourdement sinistrée lors des inondations de la tempête Boris (plus de 70% de son territoire ont été touchés). Les dommages dans la commune sont très importants avec de nombreuses routes et le pont principal de la commune détruits. L'école, la maison de la culture et le musée ont été inondés tout comme 600 maisons impactées avec plus de 70 cm d'eau dans les habitations voire certaines rendues inhabitables.

Actions mises en place

La Ville de La Roche-sur-Yon, en collaboration avec l'Association pour les Echanges Internationaux et Nationaux (AEIN), s'est immédiatement mise en relation avec les élus de la commune de Costache Negri pour leur apporter son soutien moral et leur proposer son appui.

Le conseil municipal de Costache Negri a proposé la participation à la phase de reconstruction suivant un plan d'actions qui sera mis en place rapidement une fois l'état des lieux des dommages finalisé. « *L'aide d'urgence aux populations devant être prise en charge par la Protection civile de Roumanie et les organisations de secours locales* » a déclaré la commune partenaire roumaine. Cependant celle-ci pourrait s'avérer insuffisante au regard de l'étendue des dommages.

En solidarité avec notre commune partenaire roumaine, il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer une aide financière d'un montant de 10 000 € pour répondre aux besoins répertoriés par Costache Negri.

En complément, le Service départemental d'incendie et de secours de la Vendée a également été contacté par la Ville de La Roche-sur-Yon pour proposer un appui aux pompiers de Costache Negri en fonction des besoins identifiés par leurs confrères roumains.



Sécurisation du square Bayard – Demande de subvention DSIL

Contexte

Le Square Bayard connaît des problèmes récurrents de sécurité, comme en témoignent les multiples interventions* des forces de l'ordre, tant de la Police Nationale que de la Police Municipale, pour des troubles causés par des rixes et la découverte de stupéfiants.

Objectifs et actions mises en place

La tranquillité publique et la sécurité de tous sont des piliers pour garantir le vivre-ensemble du quotidien.

Face à cette situation préoccupante, la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite renforcer la sécurité du Square Bayard en installant une clôture comprenant des portails électrifiés entre les rues Delille et Gallieni. Pour ce faire, il est proposé d'utiliser des éléments en aluminium afin de sécuriser efficacement les lieux. De plus, une clôture de 175 mètres sera installée le long de la rue Bayard, permettant de remplacer une haie vieillissante et empêchant les enfants d'accéder à la route.

Pour financer l'achat des clôtures, **la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite solliciter la Préfecture de Vendée dans le cadre de la campagne 2024 de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 92 000 €.**

L'achat des portails électriques sera supporté par le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

** 72 interventions ont été réalisées en 2023 et 2024 sur ce site qui est par ailleurs un lieu de patrouille régulier pour les policiers municipaux.*



Préserver et accompagner la santé de tous au quotidien

Contexte

La Ville a fait le choix d'une politique volontariste en matière de santé afin de permettre un accès au soin pour tous et de favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

Ces dernières années ont été jalonnées par la création de nouvelles structures de soin qui ont permis de mailler la ville avec des structures de proximité (tous types d'exercice confondus) et ainsi réduire des inégalités sociales de santé :

- La création d'un Centre municipal de santé (CMS) en 2017 qui répond à un constat actuel d'attractivité croissante des postes salariés auprès notamment des jeunes médecins. Le CMS emploie aujourd'hui 13 médecins, soit 6 médecins de plus depuis janvier 2023 et malgré un contexte de pénurie médicale.
- La création de deux maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) aux Forges (2016) et à Ramon (2017)
- L'installation d'une MSP à Saint-André d'Ornay en 2022
- L'ouverture d'une antenne du CMS en cœur de ville en 2023 (2 cabinets médicaux supplémentaires)
- L'extension du CMS de la Généraudière en janvier 2024 (3 cabinets médicaux supplémentaires et 1 cabinet paramédical)
- L'ouverture d'une nouvelle antenne du CMS dans le quartier de la Garenne fin 2024 (potentiel de 2 cabinets supplémentaires)
- La future installation d'une MSP sur la place de la Vendée en 2025 pour compléter l'offre existante.

L'ensemble de ces projets ont permis de traiter plus de **2 200 demandes de patients yonnais sans médecin traitant** depuis janvier 2023.

Les chiffres clefs du CMS

À ce jour, 4 567 patients ont pour médecin traitant le CMS. En plus de l'activité du CMS, plus de 2 200 demandes de patients yonnais sans médecin traitant ont été traitées par l'équipe de santé.

Les actions mises en place

La Ville a signé en 2013 un premier **Contrat Local de Santé** (CLS 1^{ère} génération) et a souhaité renouveler cet engagement en 2021 avec la signature d'un CLS 2^{ème} génération. Signé pour une durée de trois ans avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de La Loire (2021-2024), ce dernier répond à 3 grandes ambitions : prévention et promotion de la santé dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, accès aux droits et accès aux soins, accompagnement de la longévité accrue.

En accord avec l'ARS, il a été décidé de le prolonger pour une durée de 2 ans permettant ainsi de poursuivre les actions engagées avec les partenaires, de consolider le travail engagé sur le volet attractivité médicale en soutenant l'installation de nouveaux professionnels sur la ville (toutes modalités d'exercice souhaitées), et de préparer l'extension de la politique prévention à l'échelle de l'Agglomération Yonnaise (premier exemple : Marsoins).

Le dispositif « **400 postes de médecins généralistes dans les territoires prioritaires** » a pour objectif de recruter 400 médecins généralistes dans les zones manquant de médecins, en proposant des solutions attractives et adaptées à leurs besoins. Il se décline notamment par une aide financière (ARS) visant à soutenir la création de postes de médecins généralistes salariés en apportant aux employeurs une garantie financière pendant deux années, période qui correspond au temps de constitution de la patientèle. Ce dispositif vise à implanter une offre médicale dans les territoires les plus en difficulté en misant sur l'attractivité croissante des postes salariés auprès, notamment, des jeunes médecins. La Ville souhaite s'engager dans ce dispositif dans le cadre des recrutements des médecins salariés du CMS.

Le recours à la télésanté et aux outils numériques de santé est devenu, depuis quelques années, un levier important permettant de faciliter l'accès aux soins et la coordination des professionnels de santé. Ainsi, le **GCS e-santé Pays de la Loire**, personnalité morale de droit privé créée en 2011, s'est vu confier le rôle de Groupement régional d'appui au développement de la e-santé (GRADeS) des Pays de la Loire.

Afin de favoriser l'émergence d'usages numériques sécurisés garantissant l'amélioration de l'accès aux soins et de poursuivre le travail engagé dans la modernisation de l'exercice médical (téléconsultation et télé-expertise) au sein du CMS, la Ville souhaite adhérer au GCS e-santé Pays de la Loire. En effet, l'adhésion au GCS e-santé permettra au CMS de bénéficier d'un accès aux services numériques de santé et d'un accompagnement adapté aux besoins.